

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

Envoi avec la demande d'abonnement en bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSÉRIONS

LES INSÉRIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 9 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos) and departure/arrival times for omnibus and mixed post services.

Cahors, le 5 Août 1873.

Depuis quelques jours, la curiosité publique est dirigée sur Vienne. On dit vaguement qu'il se produira peut-être en Autriche un événement politique, intéressant au plus haut degré l'avenir de la France.

On lit dans la Liberté :

Le comte de Paris est en ce moment sur la route de Vienne à Froshdorff. Le train qui l'emporte pourrait bien le conduire chez son royal cousin.

Une partie de la presse de Paris, le Siècle, la République Française, le XIXe Siècle, l'avenir national, et certains grands journaux de province, tels que la Gironde et le Journal de Rouen — tous journaux de l'opposition, d'ailleurs, — chantent ensemble le même air, au diapason que leur a donné l'Agence Havas.

« Je vous ai tenu fidèlement au courant des intrigues relatives à la fusion. Je reçois de la même source d'assez curieux renseignements. L'entourage de M. de Broglie aurait de nouveau cherché à pressentir les intentions du comte de Chambord.

diffret-Pasquier et de ses amis, et, dans l'intervalle, on verrait à préparer une bonne petite loi électorale, à faire les élections.

Si le maréchal de Mac-Mahon n'acceptait pas la prorogation de ses pouvoirs, on verrait à proclamer le stadthoudérat du duc d'Aumale, ce qu'on a appelé la « République princière. »

Le principal but des orléanistes est de ressusciter la candidature officielle, d'épurer jusque dans ses derniers échelons le personnel administratif.

Voilà le plan d'aujourd'hui ; je ne dis pas que ce sera celui de demain. Ces combinaisons méritent d'être suivies au jour le jour, ne serait-ce que pour avertir l'opinion républicaine de se tenir prête à tout événement.

Plus prudent que notre confrère de Bordeaux, nous ne tirerons pas du voyage du comte de Paris à Vienne les mêmes conclusions. Nous n'irons pas jusqu'à dire « qu'un mot d'ordre a été donné aux journaux », et que le voyage du fils du duc d'Orléans a pour unique but « de faire proroger les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon pour une durée de cinq ans. »

Sans parler du rang qu'il occupe parmi les princes de la branche cadette, le comte de Paris est, par son passé, par son caractère, mieux placé qu'aucun autre membre de sa famille, pour faire pareille démarche.

N'irait-il pas aujourd'hui à Froshdorff en donner de vive voix une nouvelle assurance à son royal cousin ? N'irait-il pas lui déclarer qu'il le considère comme la plus haute représentation du principe monarchique et déposer à ses pieds l'expression des sentiments de respect des princes de sa famille ?

S'il en était ainsi, sans rien préjuger des résultats d'une pareille démarche, nous nous demandons ce que ferait le comte de Chambord. Répondrait-il par une fin de non-recevoir, comme il l'a fait dans trois circonstances analogues, en publiant, la première fois, le manifeste de juin 1870, ou en provoquant, comme la seconde fois, en février 1872, à Anvers, des démonstrations en l'honneur du drapeau blanc, ou enfin, comme en dernier lieu, en écrivant une lettre-manifeste, pareille à celle qu'il a écrite en février 1873 à l'évêque d'Orléans ?

Sans tirer encore les mêmes conclusions que la République française d'un échec possible du comte de Paris, nous nous croirions bien, en

ce cas, autorisé à penser, une fois pour toutes, que le comte de Chambord est décidé quand même à refuser jusqu'au bout toute transaction qui n'aurait pas pour but de le reconnaître comme le représentant du droit absolu et des chartes octroyées.

Ce n'est pas nous, certes, qui lui ferons le reproche de rester fidèle à un principe qu'il considère comme l'héritage le plus sacré de ses ancêtres ; mais le pays saurait enfin, et n'en plus douter, à quelles conditions le descendant d'Henri IV accepterait la couronne de France.

L'accord entre tous est, on le voit, bien difficile à faire ? Et s'il ne se fait, qui en profitera ? Est-ce le parti orléaniste ? Est-ce la République ? Est-ce l'Empire ?

On lit dans la Presse :

Il ne nous paraît pas possible de garder le silence sur ce qui fait en ce moment, le sujet de tous les entretiens et de toutes les préoccupations dans le monde politique.

On peut dire qu'avant de se séparer, les députés de tous les partis ont laissé entrevoir qu'ils emportent une opinion commune : c'est qu'à la rentrée de l'Assemblée, lorsque la libération du territoire serait un fait définitif, le provisoire serait épuisé.

Il y a d'ailleurs une date qui en marque le terme : l'Assemblée, en fixant au mois de novembre, la mise à l'ordre du jour des propositions constitutionnelles, a décidé qu'à cette époque, elle aborderait la grave solution d'un régime définitif.

Les lois constitutionnelles dont l'Assemblée a été saisie, par le gouvernement de M. Thiers, tendent à l'organisation de la République.

Les partis monarchiques paraissent être résolus à devancer cette délibération par un vote décisif d'initiative.

Mais avant que cette initiative puisse se produire sérieusement, il fallait d'abord lui donner une base. — Quelle monarchie l'Assemblée constituante pourrait-elle faire ?

Il n'y en a qu'une qui ait la chance de réunir la majorité parlementaire : c'est la monarchie légitime et constitutionnelle.

Mais celle-ci n'est possible que si elle se présente avec la garantie de l'unité dynastique.

C'est donc à constituer l'unité dynastique que s'emploieraient d'abord les partisans d'une restauration. Il est certain qu'en ce moment même, de nouveaux efforts se produisent dans ce sens.

Si cette visite, si souvent annoncée, a lieu, et si elle amène un résultat, il n'est pas douteux que la proposition de rétablir la monarchie ne se produise dans l'Assemblée avant la fin de l'année.

Cette proposition est déjà formulée, dans le pro-

gramme qui fut signé au commencement de 1872 par un grand nombre de députés de la droite et du centre droit, et auquel les circonstances ne permirent pas de donner suite.

Si, au contraire, comme beaucoup de gens le pensent, l'accord ne se faisait pas entre le chef de la maison de France et son héritier présomptif, la question changerait de face, et il pourrait arriver qu'à défaut de la monarchie constitutionnelle, le centre droit, reprenant sa liberté d'action, se rattachât à la République, entourée d'institutions monarchiques.

Nous n'apprécions pas aujourd'hui ; nous nous bornons à raconter.

A côté de ces articles et de ces bruits, il faut placer une lettre que M. le comte de Chambord vient d'adresser à M. Cazenove de Pradines, à l'occasion du vote de l'Assemblée sur l'Eglise de Montmartre.

On sait également qu'un amendement de M. Cazenove de Pradines, portant que l'Assemblée serait représentée par son bureau à la pose de la première pierre, fut repoussé par la très-grande majorité des 400 ou 425 voix qui constituent la force du Gouvernement actuel, et ne réunit que 103 suffrages, sur ces 400 ou 425.

Voici la lettre de M. le comte de Chambord : « Froshdorff, le 28 juillet 1873.

« J'achève à l'instant même, mon cher Cazenove, dans le Journal officiel, la lecture de la séance du 24 juillet.

« Vous me connaissez trop pour attendre de moi une phrase banale sur votre énergique insistance dans la mémorable lutte dont vous êtes sorti, comme à Patay, le glorieux vaincu.

« Je vous félicite, je vous remercie et je vous embrasse, heureux d'ajouter au témoignage de votre conscience celui de mon admiration et de ma vieille amitié.

« HENRI. »

Le Figaro apprécie cette lettre ainsi qu'il suit :

Il est probable qu'on verra dans cette lettre une sorte de désaveu pour les députés légitimistes, qui se sont séparés de M. Cazenove de Pradines, tant sur la question du vocable du Sacré-Cœur que sur l'opportunité de la présence des députés — en tant que corps politique — à l'inauguration de la future église de Montmartre.

Désaveu serait peut-être exagéré, il n'y a là qu'une dissidence, mais elle sera à coup sûr, fort exploitée par les républicains.

Le Times consacre un long article à l'appréciation du Message du maréchal de Mac-Mahon et à la situation politique de la France. Voici la conclusion de cet article important :

La commission de permanence défendra les privilèges de l'Assemblée pendant les vacances. En Espagne, une commission similaire a été mise à

...la justice, n'est pas nécessaire à la frontière ; les armées permanentes sont à jamais condamnées...

néant ; mais l'Espagne n'a plus d'armée pour faire respecter la loi. Rien ne fait pressentir qu'il puisse en être ainsi en France. Ce calme ne sera point troublé jusqu'à la reprise de la session parlementaire. La population s'attachera, de plus en plus au gouvernement qui lui donne la sécurité. Les républicains révolutionnaires semblent craindre l'administration du maréchal plus qu'ils ne craignent l'Empire dans ses derniers jours. Gambetta et ses adhérents sont maintenus par la dernière loi. Peut-être le silence des partis et surtout l'immobilité des bonapartistes cachent-ils une pensée intime. Un coup d'Etat sans l'appui de l'armée est impossible. Or l'armée n'abandonnera point le président. Les conservateurs sont satisfaits du chef et des ministres qu'ils ont choisis. La nation est assurée du maintien de l'ordre ; l'ennemi a quitté la France ; chacun peut donc, sans trouble, reprendre le cours normal de ses affaires.

sortir. Si on veut détruire en France les révolutions, ce ne sont pas seulement les agents inférieurs qu'il faut atteindre, ce sont les chefs, toujours les plus coupables, qu'il faut surveiller et frapper.

Gazette de France.

Les radicaux du conseil municipal de Paris continuent à transformer les séances du Luxembourg en celles d'un mauvais club de Montmartre ou de Belleville.

Dans la séance de jeudi, l'honorable M. Riant demandait que la reconnaissance légale fût accordée à l'Œuvre des apprentis. On connaît les services qu'a rendus cette société, qui compte dans son conseil d'administration les hommes les plus honorables et les plus recommandables par les services qu'ils rendent aux classes ouvrières.

Dans un conseil municipal qui ne serait pas la représentation de la plus infime démagogie, et où les communards ne compteraient pas d'anciens adhérents, la proposition de la reconnaissance légale de l'Œuvre des apprentis n'aurait rencontré aucune difficulté. Il ne pouvait en être ainsi au conseil municipal de Paris. Le citoyen Cantagrel, l'ancien président du club de Belleville, le « vieux farceur » du théâtre de Nantes a demandé la parole, et, au nom des républicains qu'il représente, il a demandé que la proposition soumise au conseil fût rejetée.

Selon le citoyen Cantagrel, l'Œuvre des apprentis a dans son conseil des catholiques, et des catholiques, comme on a dit à Belleville, — y n'en faut plus.

On n'a pas oublié que M. Cantagrel, absent de Paris, avait envoyé son adhésion aux membres de la Commune, tous ses amis, et qu'il regrettait de n'avoir pu les seconder dans leur œuvre de régénération sociale.

Les radicaux ont mêlé leurs clamours à celles du citoyen Cantagrel et le conseil est devenu un vrai club, avec cette différence que des personnes très-honorables ont quelquefois assisté, dans le but de voir la démagogie à l'œuvre, aux séances de Belleville.

M. Vautrain a cru devoir quitter le fauteuil de la présidence. Il a pris la parole, et au nom de la dignité du conseil, il a fait remarquer tout ce qu'avait d'odieux cet esprit de secte qui l'emporte toujours dans le conseil municipal sur l'esprit de justice.

Nous nous dispenserons de faire aucune réflexion sur ce nouvel incident. Nous avons dit assez souvent que le conseil municipal de Paris, avec les démagogues qui en formeront un jour la majorité, était un danger. Ce conseil ne représente rien. Les radicaux élus par le quart des électeurs inscrits ne peuvent avoir la prétention de représenter les intérêts de la population parisienne. Ils ont été élus comme protestation en faveur de la Commune ; aussi, toutes les fois que l'occasion s'en présente, protestent-ils avec énergie et contre la religion et contre les intérêts conservateurs. C'est le mandat qu'ils ont reçu de la démagogie. Le gouvernement doit le savoir aussi bien que nous. Quand l'Assemblée nationale discutera la loi municipale, il faut espérer que le gouvernement saura présenter un projet qui préservera à l'avenir Paris d'avoir un conseil municipal composé d'anciens orateurs de Belleville qui sacrifient les intérêts les plus respectables pour obéir au mandat impérial qu'ils ont reçu d'une poignée de démagogues.

Patrie.

Les hommes à courte vue qui essaient des transactions impossibles ne tardent pas à glisser et à tomber en plein radicalisme. La récente élection d'un conseiller général à Beauvais nous en donne la preuve la plus éclatante.

Le parti conservateur présentait M. Devimeux ; le parti radical, M. André Rousselle.

M. André Rousselle n'est que trop bien connu. Orateur des clubs, compromis dans le mouvement du 31 octobre, il fut le complice des Flourens et des Blanqui ; il devint plus tard le défenseur attitré des communards devant les conseils de guerre. On se rappelle comment il défendait les incendiaires et les assassins et quelle obséquiosité il montrait pour ses clients. On eût dit qu'à défaut de talent et en l'absence de tout mérite sérieux, il voulait se créer des titres à la bienveillance de la démagogie. Repoussé, même par les électeurs républicains de Paris, il se rabatait sur la Commune.

Le centre gauche avait son candidat, M. Méliot, qui, au premier tour de scrutin, réunissait 181 voix. M. André Rousselle en avait 945, nombre insuffisant pour une élection définitive ; M. Devimeux, le candidat conservateur, ayant obtenu 821 voix.

An second tour de scrutin, les électeurs centre gauche ont reporté leurs 181 voix sur M. André Rousselle. Grâce à eux, la cause de la Commune a triomphé à Beauvais. Espérons que cela restera un pur succès électoral. Mais si, plus tard, le candidat radical venait à obtenir une influence plus grande et plus dangereuse, n'oublions pas que M. André Rousselle, le radical, l'un des notables du 31 octobre 1870, l'ardent avocat des communards et de la Commune, n'a dû qu'aux électeurs du centre gauche son titre de conseiller général.

Le Journal des Débats et les autres journaux plus ou moins inféodés à la politique de M. Thiers reproduisent, avec une complaisance empressée les Adresses envoyées à l'illustre ami de M. Jules Favre et de M. Gambetta.

Dans ces Adresses, M. Thiers est appelé le libérateur, l'unique libérateur de la France. La France est indirectement taxée d'ingratitude pour avoir permis que le pouvoir fût enlevé au grand citoyen qui, à lui seul, a trouvé moyen de payer 5 milliards en empruntant 5 milliards 700 millions.

Sans doute, M. Thiers s'est fort appauvri pour payer une si grosse somme. Seulement, nous constatons que dans les localités où le départ des Allemands a été le signal de quelques désordres, les émeutiers criaient : « Vive Gambetta ! vive Thiers ! » associant ainsi le nom de M. Thiers à celui de M. Gambetta.

Si c'est pour en arriver à ce dénouement que M. Thiers, à Bordeaux, à la fin de 1870 et au commencement de 1871, a mené avec tant de passion cette campagne contre M. Gambetta, à laquelle nous avons assisté et même pris part, sous ses ordres, rien ne nous empêchera de dire que la politique ainsi comprise est une école de duplicité. Le nom de M. Thiers est devenu un mot de ralliement. C'est un signal de dénigrement et d'attaque contre le gouvernement légal, contre la présidence du duc de Magenta, contre la volonté de l'Assemblée nationale, volonté qui s'affirme par 140 voix de majorité.

Journal des Débats.

Le gouvernement de Berlin, persistant dans la voie où il est entré en 1866-1867, travaille énergiquement au développement de la marine allemande et possèdera bientôt une flotte avec laquelle les autres nations devront compter, tant il use largement des énormes crédits qu'il a obtenus du Reichstag. Il tient essentiellement à porter le drapeau allemand et à se faire représenter partout où se sont établis en certain nombre ses nationaux, et, grâce à l'activité qu'il déploie dans la construction de nouveaux navires, ce but sera atteint bientôt.

Nous signalons à ce sujet les faits suivants :

La marine allemande comptait, en 1865, huit canonnières de 1<sup>re</sup> et quinze de 2<sup>e</sup> classe. Depuis cette époque, et par suite de mises hors de services, le nombre total de ses bâtiments a été réduit à six de 1<sup>re</sup> et onze de 2<sup>e</sup> classe. Deux canonnières de nouveau modèle ont été construites, l'Albatros et le Nautilus.

D'après le nouveau plan de construction de la flotte, la flottille de canonnières doit se composer de dix-huit bâtiments du même modèle que l'Albatros. Il va donc être procédé aux travaux de transformation et de construction qu'exige l'exécution du plan. De ces dix-huit canonnières, sept seront mises en service chaque année et seront attachées, savoir : une à l'escadre de Chine, une à celle des Indes-Occidentales, une à celle d'évolution, et trois à celle de réserve ; la septième stationnera aux embouchures du Danube. Toutes seront solidement construites et munies de fortes machines à vapeur, ainsi que de quatre pièces d'artillerie rayées, en acier fondu, de 15 et de 12 centimètres. Elles pourront être employées, soit à défendre les côtes, même les plus basses, car elles ont un faible tirant d'eau, soit à bloquer les ports et à observer les mouvements des bâtiments ennemis.

Telle qu'elle est, la flotte allemande a déjà fait parler d'elle à raison de son attitude agressive. On se rappelle ses procédés somnambules vis-à-vis d'une des républiques de l'Amérique du Sud qui n'avait pas payé assez vite une somme due à des négociants allemands, et la conduite de Frédéric-Charles sur les côtes d'Espagne motive assez de commentaires en ce moment. Que sera-ce lorsque, par le nombre de ses bâtiments, elle sera l'égale des marines de second ordre.

M. Jules Simon et l'Internationale.

A l'une des dernières séances de l'Assemblée nationale, un député, l'honorable M. de la Borderie, entendant M. Jules Simon tirer gloire de son rôle dans le gouvernement de la Défense nationale, n'avait pu s'empêcher d'en marquer, par une interjection, son étonnement.

Cette interjection, qui était assurément peu parlementaire, froissa beaucoup l'ex-colleague de M. Thiers, qui la releva non sans vivacité. Le lendemain M. de la Borderie qui, par un sentiment de réserve facile à comprendre n'avait pas voulu sur-le-champ riposter, publia dans la Gazette de France une lettre où expliquait son hélas par le sentiment de répression que lui inspirait, disait-il, le rôle public de M. Jules Simon comme ministre, comme politique et comme écrivain. A l'appui, M. de la Borderie citait quelques-unes des opinions développées par M. Jules Simon dans un livre qui fit en son temps quelque bruit : La Politique radicale.

Voici quelques-uns de ces extraits :

« Je demanderai sans ambages le droit d'outre une religion... »

« Le soldat, inutile au dedans pour la justice, n'est même pas nécessaire à la frontière ; les armées permanentes sont à jamais condamnées... »

« Quelle doit être la doctrine de la politique radicale en matière de presse ? la liberté totale — en matière de droit de réunion, de droit d'association ? la liberté totale ; — sur l'organisation de la justice ? l'élection des juges ; — sur l'impôt ? l'impôt unique ; — point d'armées permanentes. » etc.

Cependant M. Jules Simon ne se tint pas pour battu, et le journal le Soir ne tardait à publier sa réplique. On y pouvait lire, entre autres choses, cette phrase : « Je n'ai rien rétracter, ni de mon livre ni de mes discours. L'affaire en serait restée là, si M. Jules Simon n'avait eu la malheureuse inspiration de mettre en cause une tierce personne qui n'avait rien à voir en ce débat tout personnel, l'honorable M. Fribourg, dont on n'a pas oublié la courageuse déposition devant la commission d'enquête. Il n'est pas nommé dans la lettre de M. Jules Simon ; mais il y est clairement désigné comme l'auteur d'une Calomnie inepte. »

M. Fribourg, on le comprend, ne pouvait rester sous le coup de cette épithète. Il vint y répondre. Voici sa lettre ; elle est pleine de faits et de documents sur lesquels nous n'avons pas besoin d'appeler l'attention de nos lecteurs, cette pièce a été adressée à la Liberté :

Monsieur le Rédacteur,

A propos de l'incident soulevé par M. de la Borderie, plusieurs journaux ont reproduit une lettre de M. Jules Simon, dans laquelle je relève le passage suivant :

« Quant à cette calomnie inepte de mon affiliation à l'Internationale, je n'ai jamais pensé qu'il fut utile de la relever, parce que je n'ai jamais pensé qu'aucune personne de bon sens et de bonne foi pût y ajouter la moindre créance. »

On me l'a fait connaître quand j'ai déposé devant la commission d'enquête. J'ai expliqué qu'il s'agissait d'une somme de 10 ou 20 francs que j'avais donnée pour une réunion tenue à Bruxelles par des ouvriers qui désiraient étudier l'économie politique.

Il paraît que cette réunion a été suivie d'autres et que, enfin, il en est sorti plus tard l'association politique appelée l'Internationale, dont vous croirez responsable. Si vous le croyez réellement monsieur, je ne puis dire qu'une chose, c'est que je vous plains.

« Calomnie inepte. » Hélas ! voilà de bien beaux mots, auxquels je n'opposerai qu'un court historique des faits.

Le 28 septembre 1864 était fondée à Londres l'Internationale. A la fin de février 1865, M. Jules Simon, recevait chez lui, en échange d'une cotisation extraordinaire, une carte imprimée en anglais et revêtue des signatures officielles de MM. Géo O'Connell, Cremier et Wheler, président-secrétaire et trésorier du conseil central.

M. Lelubez, un proscriit français, avait contresigné cette pièce en qualité de secrétaire correspondant à Londres pour le service des sections françaises. La carte portait le numéro 606.

De la conversation qui eut lieu entre M. Jules Simon et le correspondant parisien, je ne dirai rien, quoi qu'elle soit encore, pour la partie principale, présente à ma mémoire ; mais, sur ce terrain, je pourrais comettre une inexactitude et je préfère ne m'appuyer que sur des faits.

Du reste, l'adhésion, sollicitée et obtenue aussitôt, n'avait alors rien d'anormal. A cette époque, les opi-

Revue des Journaux

Assemblée nationale.

Le Message du maréchal-président de la République a été affiché tant à Paris que dans les départements, et il a produit partout la plus favorable impression. Ce document est sobre, sans emphase, d'une profonde sagesse et empreint d'une grande sérénité d'esprit. On voit que c'est un soldat qui parle, un soldat qui comprend ses devoirs et les nécessités de la politique.

Le maréchal s'exprime sur la question de l'évacuation en termes nobles et dignes. Il ne se laisse pas aveugler par la passion ; il est juste pour tous ; il fait la part de son prédécesseur, mais il ne dit pas comme les amis de M. Thiers, que c'est à ce dernier seul qu'est dû le résultat de cette importante mesure.

Tout le parti du Message relative à la libération du territoire est un morceau achevé.

Les dépêches reçues des départements sont unanimes pour louer le Message et pour constater qu'il contribuera puissamment à maintenir le calme qui règne dans les esprits.

Les lois votées par l'Assemblée, depuis le 24 mai, ont permis au maréchal de parler comme il l'a fait ; chacun sait que ces lois seront exécutées, que nous ne reverrons pas le scandale des discours radicaux de M. Gambetta, que ces ridicules et dangereuses mascarades sont à jamais finies et que le rôle du célèbre dictateur est terminé. S'il voulait recommencer à agiter le pays et à attaquer les droits de l'Assemblée, les dispositions de la loi lui seraient rigoureusement appliquées.

Voilà ce que tout le monde sait aujourd'hui et ce qui rassure les populations, voilà pourquoi elles ont lu avec bonheur le Message.

Lorsque, dans trois mois, l'Assemblée reviendra, elle reprendra ses travaux au milieu du calme, et elle pourra ainsi discuter en toute liberté les grandes questions qui lui restent à résoudre.

Il est établi par toutes les correspondances de Nourmé que la situation des déportés est aussi satisfaisante que possible, qu'un grand nombre d'entre eux y ont trouvé un travail honorable et lucratif, que le climat de l'île est bon et que la mortalité y est un peu inférieure à ce qu'elle est en France.

Ces faits sont aujourd'hui établis. Ils prouvent combien ont été exagérées les plaintes des journaux radicaux et celles des condamnés eux-mêmes. Ceux-ci ont pris part à la plus horrible des guerres civiles, ils ont mis le feu à la capitale de leur pays et pour d'aussi grands forfaits, ils ont été envoyés dans la Nouvelle-Calédonie, afin d'y subir la peine de la déportation qui leur permet de travailler en se soumettant à une surveillance peu rigoureuse et à des règlements très-libéraux.

Nous savons que beaucoup de ces malheureux, loin des entrainements funestes de Paris, reviennent à de meilleurs sentiments, qu'ils appellent à eux leurs familles et qu'ils cherchent à se faire une existence nouvelle.

Il y a là un grand et salutaire enseignement. Ces hommes qui sont aujourd'hui déportés à la Nouvelle-Calédonie ont été excités par des chefs de parti, par des ambitieux qui dirigent les révolutions et qui trouvent toujours moyen d'échapper au châtimant.

Les malheureux qu'ils entraînent sont pauvres, sans défense morale, et ils payent pour les autres.

Ces faits se représentent sans cesse depuis quatre-vingts ans. Ils n'ont, jusqu'ici, corrigé personne, et on ne saurait trop les faire res-

cette époque, et je m'en lave les mains, philosophe comme devant.

Avec un pareil langage la vérité était sauvée, et la commission d'enquête exactement renseignée, tandis que maintenant, voilà l'ex-ministre pris en flagrant délit de... manque de mémoire: je veux rester poli.

Agréer, Fribourg.

INFORMATIONS

D'après des renseignements que nous avons lieu de croire exacts, le gouvernement aurait été prévenu que les radicaux de l'Est, conformément à un mot d'ordre envoyé de Paris, préparaient un mouvement pour le 15 septembre, afin de justifier les prévisions de M. Dufaure, à propos de l'évacuation.

Comme il importe de masquer les véritables intentions des manifestants, c'est sous prétexte de rendre hommage à M. Thiers que se produira cette agitation. Malheureusement pour les gambettistes et les faux thieristes, le préfet de Meurthe-et-Moselle a reçu des instructions précises et telles qu'elles pourraient bien déjouer les honnêtes projets des communards de l'Est.

M. le marquis de Bouillé, notre ambassadeur à Madrid, est de retour en France. Il a demandé un congé. Il est évident qu'il ne retournera pas en Espagne tant que la situation politique de ce malheureux pays sera ce qu'elle est aujourd'hui.

Il est manifeste que le gouvernement allemand est très-contrarié de l'importance donnée à la capture du Vigilant. La Gazette de l'Allemagne du Nord, dont on connaît les attaches, a vivement engagé ses confrères de la presse allemande à s'abstenir de toute appréciation définitive jusqu'à la publication du rapport du capitaine Werner.

Le club de la rue Grolée, à Lyon, vient d'essuyer un échec judiciaire. Le local qu'il occupe lui était donné à bail par une dame Brunet, locataire elle-même.

L'orthographe n'était pas, paraît-il, en honneur chez tous les officiers gambettistes: on peut en juger par cet extrait d'un rapport transmis au mois de janvier 1871, par un chef de détachement à son colonel: Mes soldats sont bons du reste étans tous raipublicains.

Un souvenir du fameux camp des Alpes: Nous, gardes nationaux mobilisés républicains, déclarons considérer comme une atteinte à nos droits de citoyens l'application des anciens réglemens disciplinaires en vigueur sous l'empire déchu.

A l'audience de samedi dernier, à Chambery, M. Ménard, gérant du Patriote savoy-sien, a été condamné, pour diffamation contre M. l'abbé Rivoire, curé de la Motte-Servolet, à dix jours de prison, 100 fr. d'amende,

500 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans le Courrier des Alpes et dans la Gazette du Peuple.

Plusieurs journaux ont parlé d'une circulaire du garde des sceaux aux juges de paix leur demandant des renseignements politiques. Cette nouvelle est absolument contournée.

Quelques désordres ont eu lieu à Epinal, à la suite de l'évacuation, et des arrestations ont dû être opérées. Est-il besoin d'ajouter que les agitateurs poussaient les cris de Vive Thiers! et Vive Gambetta! Il nous faut bien, hélas! nous habituer à voir maintenant le nom de M. Thiers rallier les hommes de désordre.

La Salut public nous apporte le texte d'un arrêté que l'honorable préfet de Lyon vient de prendre contre M. Loupy, ancien capitaine d'habillement de la deuxième légion du Rhône, actuellement employé dans l'administration municipale, prévenu de soustraction de livres et objets appartenant aux Jésuites et mis, pour ce fait, en état d'arrestation:

Considérant, porte l'arrêté, qu'au domicile du sieur Loupy ont été saisis des livres et objets provenant du pillage de la maison des Jésuites de la rue Sainte-Hélène, dans laquelle le sieur Loupy a tenu domicile comme officier de l'ancienne garde nationale, ainsi que des armes et des munitions de guerre;

Article 1er. — Le sieur Loupy est révoqué de ses fonctions à partir du présent jour.

Article 2. — Le secrétaire général est chargé de s'assurer de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, 26 juillet.

Avis aux journaux qui affectent de ne pas savoir ce que l'on entend par cette expression justement consacrée: « L'ordre moral. »

Une des plus nobles héroïnes de la foi chrétienne vient de mourir victime de son dévouement.

La sœur Gabrielle, la célèbre sœur de charité qui avait été décorée après la bataille de Solferino, a succombé à une attaque de fièvre jaune à Valparaiso.

Comme nous cautions, dit-il, de sa mort avec un de nos amis, un jeune officier qui l'avait connue à Solferino, nous raconta l'histoire suivante:

Quelques jours avant la bataille de Solferino, nous faillimes perdre un de nos meilleurs camarades atteint d'une affection typhoïde.

Un soir le major nous annonça qu'il ne passerait pas la nuit. Ce fut une tristesse générale. La sœur Gabrielle alla voir le malade et le croyant aussi perdu sans espoir, se jeta à genoux en s'écriant:

Mon Dieu! si vous voulez sa vie, attendez la prochaine bataille pour la lui prendre. Qu'il puisse mourir en soldat après avoir servi la France!

Au bout de vingt-quatre heures, notre ami allait mieux, et deux jours après, il était décoré sur le champ de bataille de Solferino.

Il paraît que la sœur Gabrielle portait crânement sur sa poitrine sa croix de la Légion d'honneur, et s'amusait parfois à saluer militairement lorsqu'elle passait devant un factionnaire.

Chronique locale et méridionale.

L'ouverture de la chasse est fixée par arrêté préfectoral au 17 août.

Les élèves déclarés aptes à passer l'examen

d'admission à l'école des Arts-et-Métiers d'Aix, sont :

MM. Cépède, Faret, David, Delom, Cros, Fouquet.

La distribution des prix à l'institution Valette, aura lieu demain, mercredi, à 2 heures.

Une importante découverte géologique vient d'être faite par M. Delfortrie, dans la commune de Bédurier, dans les gîtes de phosphates exploités par M. Bétille.

La loterie de l'Album du jeune Vidal Louis, a été tirée dimanche soir, 3 août, à 6 heures, chez les Frères de l'École chrétienne de Cahors, c'est M. Gustave de Flaujac qui l'a gagné.

La foire de Cahors du 4 août 1873. La foire a été belle. 750 paires de bœufs ont été amenés sur le champ de foire, une partie vendus, de 800 à 1,200 fr. la paire, suivant l'espèce;

Le marché aux grains. — 600 hectolitres de blé mis en vente, 367 vendus à une moyenne de 25 fr. 40 c. l'hect., le maïs, à raison de 15,25 l'hectolitre.

Certains journaux s'obstinent à annoncer le départ de M. Magne pour la Dordogne. Cette nouvelle est inexacte. M. le ministre des finances est à Paris, où il s'occupe activement des questions d'impôt.

Deux séances ont été tenues déjà sous la présidence du ministre; elles doivent se renouveler tous les jours.

Dimanche soir, à Perpignan, quelques individus suivaient en siffant le chef de musique du 15e, et comme celui-ci semblait les dédaigner, l'un d'eux s'avança et siffla presque dans l'oreille de cet officier.

Un grand incendie a éclaté à Portland, dans l'Oregon; 366 maisons sont brûlées; 158 familles se trouvent sans asile et campent dans les parcs; les pertes sont évaluées à 1,500,000 dollars.

Des compagnies d'assurance étrangères supportent principalement les pertes.

Dernières nouvelles

New-York, 3 août.

Un grand incendie a éclaté à Portland, dans l'Oregon; 366 maisons sont brûlées; 158 familles se trouvent sans asile et campent dans les parcs; les pertes sont évaluées à 1,500,000 dollars.

Des compagnies d'assurance étrangères supportent principalement les pertes.

Bourse de Paris.

Paris, 3 Août 1873, soir.

Table listing financial data: Rente 3 p. %, 56,35; 4 1/2 p. %, 81,00; 5 p. %, 92,90; 5 p. %, 90,42.

**Annonces**

**SANTÉ A TOUS**

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres.

Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalescière du Barry* et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gasalgies, gestralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure n° 69,924. Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne) le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que, depuis deux ans, cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande, que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun at-

tendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalescière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux, les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES, comtesse de GOURGUES.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

ments, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Musique, Pianos, Harmoniums et Instruments. — Vente, location, échanges, chez J. ROUGET, rue St-Pantaléon, 5, Toulouse.

**La Chronique de St-Céré**, par M. l'abbé Paramelle, 2<sup>e</sup> édition, se vend à St-Céré au bureau de Bienfaisance, au profit des pauvres. Prix 50 cent., et 70 cent. par la poste. L'Académie vient d'admettre cet ouvrage au concours de l'année 1873.

**AVIS.** — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de Viands Liébig. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés. Pots de toutes dimensions.

**Crédit foncier de France.**

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuves-Capucines, n° 19; — dans les départe-

Nous prions instamment nos abonnés de retard, de vouloir bien se mettre au courant sitôt cet avis reçu. Il importe, vu le développement que prennent nos livres de souscription, qu'il n'y ait pas de retardataires et que les abonnements soient payés d'avance; c'est le seul moyen, pour l'abonné, de s'assurer le service régulier du Journal.

Nos souscripteurs répondront certainement à cette invitation. Ils voient les sacrifices que nous nous imposons pour le tenir au courant des nouvelles; ils ne voudront pas nous imposer encore des frais de recouvrement, qu'à l'avenir nous serions obligés de leur faire supporter.

Le bon de poste que l'on peut se procurer à tous les bureaux, est le moyen le plus sûr, pour l'abonné qui a des fonds à nous faire parvenir.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. LAYTON

**A VENDRE LE MOULIN et le LAC DE CABAZAC avec ses dépendances**

S'adresser pour les renseignements, sur les lieux, à M<sup>me</sup> veuve Miquel, qui en est la propriétaire.

Elle donnera des facilités pour le paiement.

**A VENDRE Porcherie de la Tour**

PRÈS MONFLANQUIN, LOT-ET-GARONNE Reproducteurs Anglais et Craonnais issus de sujets primés dans les Concours.

**PILULES GOURMANDES PURGATIVES GAUVIN**

VEGETALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui découlent de ces maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Etranger. Broc. et 1/2 B<sup>te</sup> de 30 pill. — 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

**VICHY**

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ETAT (Allier) SAISON DES BAINS A l'Etablissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire: Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

A Cahors, chez M. DULAC, pharmacien. Chez M. VINEL, pharmacien-droguiste.

**A VENDRE**

D'occasion Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse. S'adresser chez M. Escudé, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

**LA VELOUPINE**

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salulaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. CH. FAY Parfumeur, rue de la Paix, 9

**GRAND CAFÉ DE BORDEAUX A CAHORS**

Estaminet; Salons de Dames. — Entrepôt de glaces de Norvège. — Riche matériel pour soirées en ville. — Consommations glacées, Bombes, Fromages glacés, Charlottes, Glaces, Sorbets, Chérigobeleurs, Marquises frappées.

M. Louis AUSSET, successeur de M. L. COLONGE,

préviens sa nombreuse clientèle qu'on trouvera chez lui, comme par le passé, le luxe et le confortable.

**LIBRAIRIE CALMETTE, FILS.**

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

**NOTICE**

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

**CASTELNAU DE BRETENOUX**

(Lot)

Par L'abbé J. B. POULBRIÈRE,

Professeur au Petit Séminaire de Servières, Membre de la Société française d'Archéologie et de la Société archéologique et historique du Limousin.

Prix: 1 franc.

DÉPÔT A CASTELNAU BRETENOUX ET A ROCAMADROU

**EN VENTE**

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES TRAITÉ GÉNÉRAL DES

**PHOSPHATE DE CHAUX NATIFS**

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

**dans le Quercy**

PAR

M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix: 5 fr.

**A louer à suite de décès**

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,

**L'Hôtel du Lion d'or**

S'adresser à M. Bladanet, à Cajarç (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

**SUBSISTANCES MILITAIRES SERVICE DES FOURRAGES**

Le Public est prévenu que le vendredi, 5 septembre prochain, à neuf heures du matin, il sera procédé dans une des salles de l'hôtel-de-ville de Cahors, à l'adjudication publique de la fourniture des fourrages à la ration, à exécuter par voie d'entreprise dans le département du Lot, pendant l'année 1873-1874. Le service s'applique aux fournitures à faire dans la généralité des places, gîtes et localités de ce département.

Le Public pourra prendre connaissance dans les bureaux de la Préfecture et dans ceux de la Sous-intendance militaire à Cahors, de l'instruction, du Cahier des charges et de la formule du marché.

Les personnes qui désireraient concourir à l'adjudication devront déposer dans les bureaux du Sous-intendant militaire de la place de Cahors, avant le 24 août courant, terme de rigueur, une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leur nom, leurs prénoms, leur domicile et leur qualité.

Le Sous-intendant militaire devra réceptionner de chaque déclaration avant le 24 août, aucune déclaration sera plus reçue et la liste ouverte pour constater la remise des déclarations sera définitivement close.

La Commission délibérera sur l'admission ou le rejet des concurrents, le 30 août courant. Tous les concurrents qui auront été déclarés admissibles recevront dans les 24 heures, par les soins du Président de la commission, une lettre de convocation qui les invitera à se présenter à la séance d'adjudication du 5 septembre.

Seront également admises à la séance d'adjudication, mais seulement après décision favorable de la commission, toutes les personnes qui n'ayant pas été exclues localement, justifieront de leur admission dans un autre arrondissement de fourniture.

Cahors, le 4 août 1873.

Le Sous-Intendant militaire. E. de BERNY.

Carrosserie



Sellerie

**CARAYON CARROSSIER**

Boulevard Sud, à Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle, qu'on trouvera dans son magasin, des Voitures à 4 roues, au prix de 480 francs, et avec capotage, 700 francs. Phaëton, capoté pouvant changer les sièges à volonté, 850 francs. Harnais pour Voitures. — Bouclerie vernie, 90 francs; bouclerie cuivre, 100 francs. — Echange de Voitures.

**AVIS IMPORTANT**

**JULHIA**

Fondeur, à Cahors (Lot)

Fabricant de grenaille fonte de chasse,

Préviens sa clientèle, que certains négociants, vendent cet article, comme provenant de la Fonderie Julhia. Pour éviter toute contrefaçon, tous les sacs sortis de sa fabrique porteront son estampille:

JULHIA, fondeur

CAHORS